

# Gouvernance : le cadre juridique

(1/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 1 journée  
Distanciel : 2 demi-journées  
Soit 7h au total

### PRIX

Présentiel / Distanciel :  
1 090 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET

### APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs ou responsables juridiques, dirigeants, associés, actionnaires, DAF
- Toutes personnes souhaitant créer une société ou cherchant à la faire évoluer

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Améliorer la gouvernance de la société
- Déterminer les modes de direction et de représentation de la société
- Comprendre le rôle des différents organes au sein de la société
- Mettre en place des accords entre associés et en comprendre les finalités

### DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

## PROGRAMME

### PARTIE 1 : LA DIRECTION ET LA REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

- Les cadres classiques d'organisation
- Les organisations originales à travers l'exemple de la SAS
- Les délégations de pouvoirs
- Le rôle des Associés/Actionnaires

### PARTIE 2 : LES ACCORDS CONTRACTUELS ENTRE ASSOCIÉS/ACTIONNAIRES

- Les accords contractuels et la gestion de la société :
  - Les clauses relatives au droit de vote
  - Les clauses relatives à l'administration de la société
  - Les clauses relatives au droit d'information

### LES ACCORDS CONTRACTUELS ET LA COHÉSION ET LA STABILITÉ DE L'ACTIONNARIAT :

- L'inaliénabilité des titres (actions et parts sociales)
- Le droit de préemption
- L'agrément
- Les différentes clauses de sortie



# Gouvernance : le cadre juridique

(2/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 1 journée  
Distanciel : 2 demi-journées  
Soit 7h au total

### PRIX

Présentiel / Distanciel :  
1 090 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## PROGRAMME

### LES ACCORDS CONTRACTUELS ET LES AUTRES FINALITÉS :

- Les clauses de sécurité
- L'adhésion
- Actualité jurisprudentielle en matière
- de pactes d'associés

**Cas pratique « la petite entreprise »**

**Cas pratique « l'entreprise patrimoniale ou familiale**

**Cas pratique « la start-up »**

**Cas pratique « l'entreprise en croissance »**

